



Élections fédérales et régionales du 26 mai 2019

MÉ MORANDUM MOC LUXEMBOURG

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. L'ACCES A DES SOINS DE SANTE DE QUALITE POUR TOUS..... | 5 |
| Les inégalités de santé | 5 |
| Un accès pour tous | 5 |
| 2. VIVALIA 2025 | 6 |
| 3. L'ACCES A L'ENERGIE..... | 7 |
| Le contexte | 7 |
| Le logement..... | 7 |
| Les déplacements..... | 8 |
| 4. LE LOGEMENT | 9 |
| Le contexte | 9 |
| Vers une réelle politique du logement | 9 |
| Il n'y a pas une solution ! | 9 |
| 5. LE MANQUE DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS ET AUX DROITS DES FEMMES EN LUXEMBOURG | 11 |
| Services autour de la maternité et de la santé des femmes | 11 |
| Services concernant les violences faites aux femmes | 11 |
| 6. L'AVENIR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG | 12 |
| 7. POUR UNE « MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS » | 14 |
| Que retrouver dans cette Maison des services aux publics ? | 14 |
| Concrètement, quelle organisation ? | 14 |
| Le financement..... | 14 |
| 8. LE LUXEMBOURG : UNE ZONE PILOTE POUR UNE POLITIQUE D'EMPLOI D'ABORD AU SERVICE DU CITOYEN..... | 16 |
| L'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de longue durée en bref | 16 |

À l'occasion des élections fédérales et régionales du 26 mai 2019, le MOC Luxembourg et ses organisations constitutives - la CSC, la Mutualité chrétienne, Vie féminine, les Equipes populaires - souhaitent partager leurs réflexions et ses points d'attention sur huit dossiers prioritaires.

Ces huit dossiers s'articulent de manière complémentaire à la campagne nationale du Mouvement Ouvrier Chrétien qui cible 11 revendications « **pour des alternatives solidaires** » !

1. Réduire les inégalités par une fiscalité juste et solidaire ? C'est possible !
2. Assurer à chaque enfant une place d'accueil de qualité ? C'est possible !
3. Offrir à toutes et tous un enseignement réellement égalitaire et émancipateur ? C'est possible !
4. Garantir l'accès à un logement de qualité pour toutes et tous ? C'est possible !
5. Rendre sa vigueur et sa force d'émancipation à la démocratie ? C'est possible !
6. Assurer une politique d'accueil digne, humaine et solidaire ? C'est possible !
7. Travailler moins pour travailler toutes et tous et vivre mieux ? C'est possible !
8. Répondre aux défis climatiques et environnementaux tout en créant de l'emploi de qualité ? C'est possible !
9. Assurer à toutes et tous une sécurité sociale solidaire, efficace et durable ? C'est possible !
10. Assurer à toutes et tous le droit à la santé ? C'est possible !
11. Assurer un travail décent et une protection sociale pour toutes et tous et partout dans le monde ? C'est possible !


Ces 11 revendications sont disponibles en ligne sur le site : www.mocluxembourg.be ou sur demande au 063/21.87.26.

Nous sommes à votre disposition pour toute information ou demande complémentaire.

Jean-Nicolas BURNOTTE

Secrétaire fédéral

 Rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon

 063/21 87 26

 jn.burnotte@mocluxembourg.be

1. L'ACCES A DES SOINS DE SANTE DE QUALITE POUR TOUS

Depuis 2014, le budget des soins de santé a été mis à la diète et a servi comme variable d'ajustement budgétaire. Malgré cela, nos finances publiques demeurent dans le rouge. Un budget des soins de santé respectant une norme de croissance de 2,2% nous semble indispensable afin de permettre à tous un accès à des soins de qualité, de soutenir les malades chroniques, de revaloriser le personnel soignant et de rembourser des médicaments innovants qui ont démontré leur efficacité.

Les inégalités de santé


Des récentes études ont confirmé que l'aisance financière est un élément clé dans l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé. L'écart entre la population la plus nantie et la plus défavorisée s'élève à 12 ans ! Afin de réduire ce fossé sans cesse croissant, agir sur tous les déterminants de la santé est vital : l'emploi, la formation, l'enseignement, l'accès au logement, la mobilité, la cohésion sociale, les revenus sont autant de facteurs qui ont une influence sur l'espérance de vie. Toutes les politiques devraient intégrer l'aspect santé.

Un accès pour tous

Outre ces facteurs socio-économiques, l'accès à des soins de qualité et supportables par les patients se détériore en raison de la pénurie de professions médicales que nous connaissons en province de Luxembourg et dans les régions rurales. Médecins généralistes, médecins spécialistes, dentistes, infirmiers manquent cruellement. Les initiatives telles que la télé-médecine, les incitants à s'établir dans des régions en pénurie, les groupements de spécialistes de la santé doivent être encouragés, mais ne suffisent malheureusement à enrayer ce problème. Un accès rapide et efficace aux soins de première ligne doit être assuré. Une meilleure prévention limite les risques de complication et diminue de ce fait les coûts. Pour améliorer cet accès, de nouveaux métiers ou pratiques (para)médicales peuvent être soutenus par les pouvoirs publics : hygiéniste dentaire, optométriste, assistant de médecine générale, psychothérapeute... Une révision des prestations de chaque profession à la lumière des évolutions techniques, du partage des données médicales et de la plus-value apportée par les collaborations multidisciplinaires sont autant de pistes à explorer à cet égard.

Contact : Jean-Marc Richard

 Rue de la Moselle, 7-9 à 6700 Arlon

 063/21 17 08

 jean-marc.richard@mc.be

2. VIVALIA 2025

Le projet « Vivalia 2025 » a déjà été abordé à de multiples reprises par le MOC. Rappelons que ce dossier se doit d'être considéré dans toutes les dimensions relatives aux soins de santé et ne pas être restreint au seul problème hospitalier. Tout en continuant à souligner certaines faiblesses dans ce dossier, notamment sur le plan de la mobilité et de l'impact environnemental, nous insistons sur l'urgence de définir définitivement le paysage hospitalier luxembourgeois. 2025, c'est demain. Les différentes sorties politiques, notamment dans le sud de la province, ne sont pas un signal positif adressé à la population.


L'avenir des soins de santé en province de Luxembourg passe par la création d'un hôpital régional, par un maintien voire un renforcement des soins de proximité, par une couverture suffisante au niveau des urgences et par une offre de revalidation adaptée.

Le vieillissement de la population obligera aussi à consacrer davantage de moyens au niveau des MR-MRS. Vivalia doit absolument renforcer sa position dans ce domaine pour ne pas laisser plus de place à la marchandisation de ce secteur.

La dimension santé ne peut se construire qu'en partenariat avec tous les acteurs, notamment ceux du maintien à domicile. Le vieillissement de la population comme partout ailleurs, la faible densité de population et l'arrivée prochaine de l'assurance autonomie wallonne sont autant d'éléments primordiaux à prendre en compte.

Contact : Jean-Marc Richard

 Rue de la Moselle, 7-9 à 6700 Arlon

 063/21 17 08

 jean-marc.richard@mc.be

3. L'ACCES A L'ENERGIE

Le contexte

Il est incontestable que notre modèle de société influence de manière négative le climat. Voilà des années que nous le soulignons, les gilets jaunes nous le rappellent aujourd'hui, l'accès à l'énergie devient de plus en plus difficile pour une frange importante de la population. Nous devons résoudre ce problème avec de vraies alternatives.

Le logement

En ce qui concerne l'énergie dans le logement, nous devons le plus rapidement possible permettre aux gens de se chauffer avec un budget raisonnable. Les locataires sont les plus touchés, mais pas seulement.

- Ils sont tributaires des choix de carburant que le propriétaire a décidé d'installer. Dans la province de Luxembourg, à part quelques zones alimentées au gaz « de ville », le combustible principal pour le chauffage reste le mazout.
- Par facilité, l'électricité est trop souvent privilégiée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.
- Le bâti est encore trop peu adapté aux économies d'énergie. Les primes ont d'abord été utilisées dans la maison familiale et non dans les locations.
- Les installations de chauffage sont généralement vétustes et dépassées.
- Dans les logements sociaux, peu de travaux de rénovation et d'isolation ont été entrepris faute de moyens.

Nous voulons une répartition plus équitable de l'accès à l'énergie. Proposer une **diminution de TVA** sur l'énergie est une fausse bonne idée. Cela risquerait d'entraîner une hausse de consommation et ne résoudrait pas le problème de l'inégalité d'accès. Nous sommes convaincus que l'électricité et le chauffage sont des biens de première nécessité. Nous pourrions diminuer le prix des premiers kWh et litres de mazout consommés voire les rendre gratuits. Cette solution donnerait accès à tous au minimum indispensable. Dans notre région, il est indispensable de tenir compte de tous les types de chauffage pour éviter de créer des discriminations ou des appels d'air. Si on baisse la TVA de l'électricité, on pénalise le chauffage au mazout.

Nous devons nous opposer fermement à l'installation des **compteurs dits « intelligents »**. Pourquoi pas une Province de Luxembourg sans compteurs dits « intelligents » ? Ils ne seront d'aucune utilité pour les gens qui ne sont pas équipés des électroménagers derniers cris, seront difficilement utilisables et chers à la location pour les petits consommateurs. Réaliser une économie sur ces compteurs pourrait nous permettre de mener d'autres politiques.

Les compteurs à budget doivent être abolis au profit d'un réel soutien aux familles en difficulté. La réalisation d'un audit de la consommation pourrait souvent identifier les causes de surconsommation ou d'endettement. L'installation des compteurs à budget est très coûteuse pour la collectivité (voir l'étude du RWADE). La moitié des compteurs ne sont plus en fonctionnement suite à des déménagements ou à une régularisation de la situation.


Le PEB n'a qu'un rôle informatif. Nous pourrions le rendre plus utile en l'utilisant à des fins de répartition de primes. Aujourd'hui, vous pouvez avoir une maison de 300 m² avoir un super PEB, mais être seul à l'occuper. D'un autre côté, vous trouvez une famille de 5 personnes dans une location de 100 m² avec un PEB désastreux. L'empreinte de chaque personne sur la planète est discutable. **Créons un PEB « social »** et contraignant pour les locations. De cette manière, nous pourrions identifier rapidement où mettre les priorités en termes de lutte contre le réchauffement climatique.


Les déplacements


Là aussi, les plus faibles trinquent. Votre voiture est âgée et vous avez peu de moyens, vous n'avez pas de chance. Si en plus vous habitez à la campagne ou en semi urbain, vous cumulez.

Nous ne pouvons pas augmenter les coûts des déplacements sans tenir compte de la situation financière des gens et de leur éloignement. Avoir une voiture relève pour certains de l'exploit et de l'obligation. Nous ne pouvons pas accepter une « simple » taxe au KM pour notre province. Cette pratique va vider les campagnes et les régions comme la nôtre éloignée des grands centres. Beaucoup de jeunes en insertion dans notre province se posent comme première question l'accès au permis de conduire et à la voiture afin de dégouter le moindre travail. **Nous plaçons pour des moyens de transport collectifs de qualité et en quantité.** Avec des tarifs proches de zéro. Beaucoup d'expériences fructueuses ont été menées avec succès. À la campagne, envisageons les déplacements de manière multimodale. Avec de vraies synergies entre les moyens de transport. En Luxembourg, se déplacer pour une consultation médicale hors des heures de pointe, pour un entretien d'embauche ou simplement se rendre à la pharmacie de garde est devenu le parcours du combattant.

Contact : Raymond Lepère

 Grand Rue, 10 - 6800 Libramont

 0474/42 82 33

 leperer33@gmail.com

4. LE LOGEMENT

Le contexte

Dans l'ensemble des fondements de nos sociétés dites développées, il y a une série de droits qui ne devraient pas être négligés. Chaque personne devrait avoir un toit, du chauffage, de la nourriture en suffisance. Force est de constater que cette évidence se révèle être de moins en moins vraie. Beaucoup de gens pour de multiples raisons socio-économiques se retrouvent dans l'impossibilité d'assurer les besoins de base. Quand bien même ils arrivent à se débrouiller pour survivre, ils habitent souvent dans des logements précaires, ils ont froid ou faim.

Cette situation est intolérable. Voilà déjà longtemps que nous plaidons pour l'amélioration des logements sociaux. Un effort a bien été réalisé dans les critères d'attributions. Cependant, par manque d'investissements sur le long terme et parfois par des gestions douteuses, les logements ne répondent plus au standard de notre société de plus en plus tournée vers le développement durable.

Vers une réelle politique du logement

La problématique de l'accès au logement (comme locataire) doit être définie comme prioritaire dans la politique wallonne. En Luxembourg, la question de la mobilité et des moyens de chauffage sont indissociables de la politique d'accès au logement. Trop de personnes louent des logements souvent vétustes hors de prix à la location ou à l'utilisation.

Il n'y a pas une solution !


Il faut arrêter la stratégie de la concentration du logement social sous forme de cité et de tour. Nous savons depuis longtemps qu'elle est source de discrimination et de création de « ghettos ». Il est temps de plaider pour un brassage culturel dans la cité.


- Ce n'est pas tellement un manque de logement qu'il faut déplorer mais plutôt une **sous-utilisation de la surface des bâtiments**. Beaucoup de logements sont actuellement « presque vide » dans le sens où ils sont souvent occupés par une seule personne. Pourquoi ne pas renforcer les aides envers les propriétaires (souvent âgés) qui se retrouvent seuls ? En province de Luxembourg, beaucoup de maisons trois à quatre chambres sont sous-utilisées et mal isolées. Ce n'est pas à 70 ans que l'on investit dans l'isolation de la maison. Grâce à un système d'aides matériel et logistique, nous pourrions transformer le bâti en lieu de résidence et de vie. Notre société se bat pour permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile, voilà une belle occasion de réaliser cela en diminuant l'isolement, la solitude et la dépendance. En la matière, il convient de s'inspirer du fonctionnement des Agences Immobilière Sociales.


- Les loyers les plus bas sont devenus hors de prix. En nous basant sur la grille des loyers et surtout en l'améliorant, nous devons donner des incitants aux propriétaires qui appliquent des loyers « décents ». La grille doit être améliorée et tenir compte des charges qu'entraîne l'utilisation du logement, surtout en matière de chauffage et d'électricité. C'est encore plus criant en province de Luxembourg où le mazout est la première source de chauffage et où le transport de l'électricité est très coûteux. Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'à terme nous puissions réaliser un **véritable encadrement des prix des loyers**.
- À la campagne et particulièrement dans le Luxembourg, les locataires et les AIS doivent refuser certaines habitations trop isolées du point de vue de la mobilité. Le logement, la mobilité et le développement durable doivent faire partie d'un même débat.

En luttant pour des logements accessibles, nous participerons à la lutte contre la paupérisation d'une frange significative de la population.

Contact : Raymond Lepère

 Grand Rue, 10 - 6800 Libramont

 0474/42 82 33

 leperer33@gmail.com

5. LE MANQUE DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS ET AUX DROITS DES FEMMES EN LUXEMBOURG

En préambule, il est pour nous indispensable que les décisions des différents niveaux de pouvoir soient analysées en amont suivant le critère de l'impact qu'elles auront sur la vie des femmes et des hommes afin de percevoir les inégalités de genre qui pourraient en découler. Les services à destination des femmes en Luxembourg sont souvent difficiles d'accès, pas assez nombreux et quelquefois totalement inexistantes. Par exemple : un seul bureau du SECAL situé à Neufchâteau, difficile d'accès en transports publics. Nous en pointons deux types dont il nous semble important et nécessaire de renforcer le maillage ou de créer la présence pour permettre aux femmes d'accéder à leurs droits.

Services autour de la maternité et de la santé des femmes


En province de Luxembourg, les femmes n'ont aucune autre possibilité pour accoucher que d'aller dans un hôpital et elles relèvent que de nombreuses violences obstétricales sont commises lors de la naissance des enfants. De même, les services liés au post partum sont aussi centralisés essentiellement dans les hôpitaux, causant parfois des difficultés de mobilité pour les femmes devant se rendre dans ces services avec des nourrissons. Avec la récente réforme dans les hôpitaux, le séjour ayant été diminué à 2 jours depuis l'arrivée de la parturiente et plus à partir de la naissance de l'enfant, il nous semble important qu'un maillage soit proposé aux femmes sur l'ensemble du territoire afin de leur permettre d'avoir accès à des lieux de naissance de proximité, peut-être même en dehors d'hôpitaux, ainsi qu'à une organisation avec des sages-femmes pouvant se rendre à leur domicile pour le suivi post partum tel que c'est organisé dans plusieurs pays européens (dont les Pays-Bas).

Services concernant les violences faites aux femmes

En lien avec la convention d'Istanbul, convention contraignante ratifiée par la Belgique et impliquant l'ensemble des niveaux de pouvoir, nous constatons que les services luttant contre les violences faites aux femmes sont, malgré une bonne volonté du terrain de se coordonner, en sous-effectif et en sous financement. De plus, nous regrettons qu'il n'y ait aucun service ambulatoire spécifique d'accueil des femmes victimes de violences tel qu'il en existe dans d'autres provinces. Nous notons l'avancée que la Région Wallonne a effectuée en modifiant le décret sur les services d'accueil des victimes afin de pouvoir prévoir des services et dispositifs de ce type mais nous regrettons le manque d'arrêtés d'applications de ce décret, le rendant inapplicable.

Contact : Elise Louppe

 Rue des Déportés, 41 - 6700 Arlon

 063/22 56 25

 responsable-luxembourg@viefeminine.be

6. L'AVENIR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Si nous soulignons la reconnaissance de la professionnalisation des accueillantes d'enfants par le projet pilote de statut pour les accueillantes d'enfants, nous serons vigilantes pour que le statut soit pleinement accordé à toutes les accueillantes au-delà du projet pilote.

Nous sommes en droit de nous interroger sur l'avenir de ce secteur d'accueil dans notre province pour plusieurs raisons :

- La difficulté pour certains parents, notamment de femmes seules, d'accéder à des places d'accueil pour des raisons de mobilité et de précarité. Cela entraîne une grande difficulté dans la recherche d'emploi et face aux pressions que subissent les demandeuses d'emploi.
- Un métier presque exclusivement féminin en mutation car demandant de travailler seule chez soi en ayant un logement adapté aux normes de l'ONE et des pompiers : parfois difficiles pour des jeunes de s'installer sans être propriétaire de son logement. Cet impératif de l'infrastructure peut aussi avoir des conséquences en cas de séparation de couple et laisse les travailleuses dans de grandes précarités.
- Une réforme de l'ONE qui tarde à venir mais qui permettrait de clarifier le secteur afin que parents et professionnel.le.s définissent les milieux d'accueil de la même façon et que les subsides soient clarifiés.
- Un flou sur l'avenir des co-accueils qui permettent pourtant des structures de petite échelle cohérentes sur notre territoire, intéressantes pour les travailleuses, les parents et les communes à plusieurs niveaux : proximité, travail en équipe, mutualisation des coûts, etc. Nous refusons de repartir dans 30 ans de précarité pour ces travailleuses.
- La concurrence financière des milieux d'accueil du Grand-Duché de Luxembourg qui poussent les parents à y placer leurs enfants. Pour quelle qualité d'accueil ?
- Des services d'encadrement de qualité subsidiés correctement afin de pouvoir effectuer un travail de proximité qualitatif avec les accueillantes.


Nous revendiquons une avancée réelle dans le secteur de la petite enfance avec une réforme de l'ONE en prenant en compte les réalités de terrain des parents en milieu rural, des accueillantes et des services d'encadrement.


Nous souhaitons que soit mise en place une plateforme de coordination pour le secteur de la petite enfance entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg afin d'évaluer la concurrence entre les pays et les impacts sur le secteur au niveau de l'emploi et de l'économie des zones frontalières.

Par ailleurs, des réunions intergouvernementales de type de la Gäichel abordent bien systématiquement les questions de mobilité ou l'économie, pourquoi pas pour la petite enfance ? Dans ce cas, les associations actives dans le secteur seront bien sûr prises en considération.

Contact : Elise Louppe

 Rue des Déportés, 41 - 6700 Arlon

 063/22 56 25

 responsable-luxembourg@viefeminine.be

7. POUR UNE « MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS »

Aujourd'hui, le constat est que la loi du nombre et particulièrement le nombre d'habitants par km² est le facteur invoqué pour le maintien ou la disparition des Services Publics. La lasagne institutionnelle Commune-Province-Région-Communauté-Fédéral érige des murs de cloisonnement là où en fait des coopérations seraient nécessaires pour maintenir et même développer des Services Publics. Le secteur privé non-marchand et marchand est lui aussi sanctionné par la règle du nombre de clients, de bénéficiaires en milieu rural. Nous prônons le décloisonnement privé-publics, le décloisonnement des différents niveaux de pouvoirs. Notre objectif est le maintien, l'implantation d'une Maison des Services aux publics par commune.

Que retrouver dans cette Maison des services aux publics ?

Un guichet unique. Le principe se fonde d'abord sur l'accessibilité pour le citoyen, à un guichet unique de services et d'information pour compte de toutes les administrations provinciales, régionales, communautaires et fédérales. Avec des permanences tenues par du personnel compétent formé ayant accès aux banques de données de toutes les administrations.

Concrètement, quelle organisation ?


- Des permanences décentralisées des administrations communales et CPAS, provinciales (guichet énergie), régionales (logement, Aviq...), de la Fédération Wallonie/Bruxelles, fédérales (finances...), de la sécurité sociale (pensions...) ainsi que de la Poste et du secteur Transport/Mobilité.
- Accessibilité à un lieu unique où l'on peut retrouver des outils de cohésion sociale (PCS et infos pension, de développement économiques locaux (ADL, ALE, emplois de proximité...), d'emploi (Forem, CISP), de mobilité, de lutte contre la paupérisation mais aussi des espaces partagés (où l'on se retrouve pour des réunions...) et l'accessibilité à l'outil informatique pour tous (espace publics numériques...).
- Espace ouvert services et aux associations : laissons aussi cet espace à d'autres services tels que distributeurs d'argent en cas d'absence d'agence bancaire, petit magasin de dépannage, vente de produits locaux issus de circuits courts, épicerie locale, buanderie sociale, activités de loisirs ou d'éducation... Notion de Service au public accessible au sens large.

Le financement

Mise en commun des finances provenant des différents acteurs et niveaux de pouvoir afin de faire levier au développement territorial avec les implantations par communes (accords de Coopération pour le public et contrats commerciaux avec le privé).

Contact : Bruno Antoine

 Rue Pietro Ferrero, 1 - 6700 Arlon

 063/24 20 30

 u61bat@acv-csc.be

8. LE LUXEMBOURG : UNE ZONE PILOTE POUR UNE POLITIQUE D'EMPLOI D'ABORD AU SERVICE DU CITOYEN

De manière générale, les politiques d'emploi sont accaparées par les « spécialistes » politiques, syndicaux, du Forem, du CPAS, des médias, d'un certain nombre d'opérateurs. Le demandeur d'emploi est prié de mettre en œuvre le « contrat » de recherche d'emploi ou de formation plus ou moins négocié voire imposé par son conseiller Forem ou CPAS. La politique d'injonction de l'actuel ministre de l'emploi renforce le phénomène de chasse aux chômeurs. Les institutions et opérateurs sont pris entre le marteau et l'enclume, entre pédagogie participative et besoins de résultats à l'insertion pour se garantir le financement de son institution. Pendant ce temps, la France innove avec une mise en pratique de 10 zones pilotes « Territoire Zéro Chômeurs de longue durée ».

L'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de longue durée en bref

Cette expérimentation dessine une autre voie dans la lutte contre le chômage de longue durée en réaffectant les coûts liés à la privation d'emploi pour aider à financer de manière pérenne des emplois socialement utiles pour les territoires, non concurrentiels avec ceux existant localement et en assurant des conditions de travail décentes. Depuis fin 2016, 10 territoires se sont ainsi lancés, pour 5 ans, dans la démarche. Sur ces territoires des entreprises à but d'emploi (EBE) ont ouvert entre janvier et juin 2017, plus de 600 personnes ont déjà été recrutées et, sur 5 ans, elles devraient embaucher environ 2 000 personnes. Plus de 50 territoires sont aujourd'hui volontaires pour entrer dans une 2ème étape de l'expérimentation. 111 parlementaires sont membres du Comité de soutien à TZCLD.


(Source : Communiqué de presse – Association TZCLD, septembre 2018).

La particularité de la démarche est la mise en valeur de la personne, de ses savoirs faire, de son sens humain plus que ses seuls parcours professionnels ou diplômes officiels. L'emploi au profit de la personne offreuse de compétences et au profit aussi de son environnement de vie, de son territoire, est une autre politique d'emploi. L'innovation sociale doit être tentée.

Nous demandons que le Luxembourg, en tout ou en partie, soit reconnu Zone Pilote pour la Région Wallonne. L'activation des politiques et responsables socio-économiques doit être un engagement pour la réussite du défi.

Contact : Bruno Antoine

 Rue Pietro Ferrero, 1 - 6700 Arlon

 063/24 20 30

 u61bat@acv-csc.be